



DÉPARTEMENT : DEUX-SÈVRES
CANTON : SAINT-MAIXENT L'ÉCOLE
COMMUNE : LA CRÈCHE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

VILLE DE LA CRÈCHE

DE-200619-17

Transmission à la Préfecture le 5 JUIL 2019

Accusé réception le 5 JUIL 2019

Acte rendu exécutoire après publication le 5 JUIL 2019



La Directrice Générale des Services,

Marie-Cécile VATEL

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 JUIN 2019

Nombre de :
- Membres en exercice : 29
- Membres présents : 24
- Suffrages exprimés : 28
- Pour : 22
- Contre :
- Abstentions : 6

L'an deux mil dix-neuf, le vingt juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de LA CRÈCHE, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LA CRÈCHE sous la présidence de Monsieur le Maire, en suite de sa convocation en date du quatorze juin deux mil dix-neuf.

Présents : P. MATHIS, M. GIRARD, H. HAVETTE, F. BONMORT, B. LEPOIVRE, R. GAUTIER, C. OMBRET, D. NIEUL, G. BOURDET, L. MARQUILLY, J. BOURDON, D. CAUGNON, N. PILLET, N. PORTRON C. RENAUD, G. BUREAU DU COLOMBIER, P. FOUET, G. JOSEPH, A. VAL, S. GIRAUD, E. GROUSSET, C. HERAUD, O. PROUST, et C. LEVAIN.

Excusés et représentés :
J. VARENNES donne pouvoir à F. BONMORD
A. DUGUET donne pouvoir à G. JOSEPH
E. FERNANDES donne pouvoir à P. MATHIS
G. GRETHER donne pouvoir à A. VAL

Absente :

H. LYON

Secrétaire de séance :

G. JOSEPH

ÉCOLE DE MUSIQUE : TARIFS 2019/2020

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre connaissance des propositions de tarifs applicables aux personnes fréquentant l'école de musique pour l'année scolaire 2019 – 2020. Il propose de n'appliquer aucune augmentation des tarifs.

Ce point a été examiné par la Commission petite enfance, écoles et jeunesse le 5 juin 2019 et par la Commission finances le 11 juin 2019 et a reçu deux avis favorables.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, par 22 voix pour et 6 abstentions (A. VAL, G. GRETHER, S. GIRAUD, C. HERAUD, E. GROUSSET et O. PROUST) :

- APPROUVE les tarifs applicables aux élèves de l'école de musique à partir du 2 septembre 2019 conformément aux tableaux suivants :

COURS COLLECTIFS - Tarifs mensuels en € (x10 mois)/personne/TTC

Tranches	Quotient familial	Jardin instrumental 1h	Formation musicale / chorale 1h	Atelier / Musique d'ensemble / FM sans instrument	Stage initiation ponctuel 5h / Musique d'ensemble /MAO
	De 0 à 199	18,42	5,62	17,17	32,15
2	De 199.01 à 499	18,94	5,93	17,79	32,25
3	De 499.01 à 769	19,46	6,24	18,42	32,36
4	De 769.01 à 879	19,98	6,55	19,04	32,46
5	De 879.01 à 1009	20,50	6,87	19,66	32,56
6	De 1009.01 à 1 199	21,02	7,18	20,29	32,67
7	De 1199.01 à 1450	21,54	7,49	20,91	32,77
8	+ de 1 450.01	22,06	7,80	22,58	32,88
9	Hors Commune	27,78	9,57	27,78	48,69

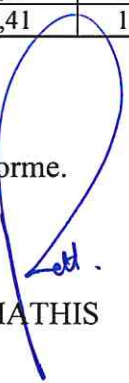
COURS INDIVIDUELS - Tarifs mensuels en € (x10 mois)/personne/TTC

Tranches	Quotient familial	1 ^{ère} inscription/instrument 30 min (dont MAO)	1 ^{ère} inscription /Instrument cours 60 min	2 ^{ème} instrument / 2 ^{ème} inscription cours 30 min	2 ^{ème} instrument ou plus/2 ^{ème} inscription ou plus cours 60 min	Tarif unique/1 séance supplémentaire instrument 30min (au-delà des 32 séances annuelles)	Tarif unique/1 séance supplémentaire instrument 60min (au-delà des 32 séances annuelles)
1	De 0 à 199	46,19	87,81	34,75	80,94	14,44	27,44
2	De 199.01 à 499	47,44	90,20	36,00	83,44	14,83	28,19
3	De 499.01 à 769	49,00	93,12	37,56	86,56	15,31	29,10
4	De 769.01 à 879	50,46	95,87	39,02	89,47	15,77	29,96
5	De 879.01 à 1009	51,71	98,24	40,26	91,97	16,16	30,70
6	De 1009.01 à 1 199	53,06	100,81	41,62	94,68	16,58	31,50
7	De 1199.01 à 1450	54,41	103,42	42,97	97,38	17,00	32,32
8	+ de 1 450.01	55,77	105,96	44,32	100,09	17,43	33,11
9	Hors Commune	70,23	140,51	54,41	124,64	21,95	43,91

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.



Le Maire,

 Philippe MATHIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : ECOLE DE MUSIQUE TARIFS 2019/2020

Date de transmission de l'acte : 05/07/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 05/07/2019

Numéro de l'acte : DE-200619-17 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 079-217900489-20190620-DE-200619-17-DE

Date de décision : 20/06/2019

Acte transmis par : PHILIPPE MATHIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers